Maison de l'Université Esplanade Erasme BP 27877 21078 DIJON Cedex 03 80 39 39 80 pole.formation@u-bourgogne.fr



PÔLE FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

DELIBERATION de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne

Séance du 14 octobre 2020

Délibération n° 2020 - 14/10/2020 - 1

Approbation du procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 septembre 2020

-VU le code de l'éducation,

-VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire: 41 Membres en exercice: 41

Quorum: 21

Membres présents : 21 Membres représentés : 11

Total: 32

Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés: 32

Pour: 32

Contre: 0

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 septembre 2020.

Dijon, le 16 octobre 2020 Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

PJ: procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 septembre 2020

Délibération transmise au Recteur de la région académique de Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement